

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth Delavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet (arrivée à 20h37), Eric Lucas.

Anne-Charlotte Bénichou (jusqu'à 21h17)	Pouvoir à Didier Missenard
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Caux	Pouvoir à David Ros
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Michèle Viala est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-72 – PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de la FPE, aux fonctionnaires de la FPT et aux fonctionnaires de la FPH,

Vu le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la FPE, FPT et FPH,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que pour répondre aux besoins des services, des suppressions et créations d'emplois sont nécessaires,

Considérant le tableau des effectifs tel que modifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 22 mai 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Autorise**, dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires, qu'il soit fait appel à des agents contractuels recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article L332-13, L332-14, L332-8 1° et L332-8 2°. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

➤ **Adopte** à compter du 1^{er} octobre 2023, les modifications du tableau des emplois suivantes :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : attachés

Grade : attaché principal	- ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 5
Grade : attaché à temps complet	- ancien effectif : 22

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : infirmiers en soins généraux

Grade : infirmier en soins généraux hors classe	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
---	--

Cadre d'emplois : psychologues

Grade : psychologue de classe normale à TNC 5/35 ^{ème}	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
---	--

Pour la filière animation :

Cadre d'emplois : adjoints d'animation

Grade :	adjoint d'animation à temps complet	- ancien effectif : 18 - nouvel effectif : 21
<u>Cadre d'emplois :</u>	adjoints d'animation	
Grade :	adjoint d'animation à TNC 11,5/35 ^{ème}	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 3
<u>Cadre d'emplois :</u>	adjoints d'animation	
Grade :	adjoint d'animation à TNC 2/35 ^{ème}	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
<u>Cadre d'emplois :</u>	adjoints d'animation	
Grade :	adjoint d'animation à TNC 21,5/35 ^{ème}	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 3
<u>Cadre d'emplois :</u>	adjoints d'animation	
Grade :	adjoint d'animation à TNC 24,5/35 ^{ème}	- ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 9
<u>Cadre d'emplois :</u>	adjoints d'animation	
Grade :	adjoint d'animation à TNC 26,5/35 ^{ème}	- ancien effectif : 7 - nouvel effectif : 9
<u>Cadre d'emplois :</u>	adjoints d'animation	
Grade :	adjoint d'animation à TNC 4/35 ^{ème}	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2
<u>Cadre d'emplois :</u>	adjoints d'animation	
Grade :	adjoint d'animation à TNC 5/35 ^{ème}	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 3
<u>Cadre d'emplois :</u>	adjoints d'animation	
Grade :	adjoint d'animation à TNC 9,5/35 ^{ème}	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 10

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.

➤ **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 10 2 OCT 2023
et de la publication le 10 2 OCT 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne